cidé d'entreprendre la plus grande lutte industrielle qui ait été jamais tentée.

La Fédération comprend 900,000 ouvriers. M. Dillon affirme que 600,000 d'entre eux sont prêts à se mettre en grève au moment voulu.

Le signal de la lutte aura lieu le 1er mai et tout indique que la question des huit heures du travail qui est partout agitée très vivement engagera une guerre.

Les fonds nécessaires seront assurés avant que la grève commence. A l'heure actuelle, la Fédération possède déjà un million de dollars, soit plus de cinq millions de francs. Un appel sera adressé avant le 1er mai à toutes les fédérations ouvrières du globe, qui devront envoyer les sommes nécessaires pour mettre la Fédération américaine à même de tenter sérieusement la lutte avec succès.

LA BELGIQUE

Les Obsèques du Prince Baudouin

Bruxelles, 26 janvier. — *Le Courrier de Bruxelles*, dit que le roi a reçu la notification officielle de l'arrivée de l'empereur d'Allemagne et de son frère, le prince Henri.

RENVOI DES MILICIENS

Bruxelles, 26 janvier. — Une circulaire du ministère de la guerre accorde un congé d'un mois aux miliciens des deux classes, rappelés sous les drapeaux à la suite des derniers événements.

Toutefois, pour parer aux éventualités, les miliciens devront se tenir prêts à rentrer immédiatement après en avoir reçu l'ordre.

Pour donner plus de rapidité possible aux opérations d'un nouveau rappel sous les armes, le ministre de la guerre donne des instructions en vue de préparer les miliciens aux rappels nécessaires.

PETITES NOUVELLES

La souscription de bienfaisance organisée par la société patriotique aînée élevée en nous jours la somme de 261,610 francs.

Les *Figaro* a clos son petit plébiscite pour ou contre la grâce de Mme de Jonquières. Il y a eu 2,000 oui, 801 non et 667 douteux.

Dernière Heure

Séance représentation de Thermidor

Paris, 26 janvier. — La seconde représentation de *Thermidor* a donné lieu à des manifestations assez vives.

Au premier acte, au moment où Coquelin fait à Mamie le tableau de Paris sous la Terreur, des sifflets violents se firent entendre.

La représentation fut interrompue un quart d'heure.

Douze spectateurs sont expulsés.

Au 2e acte les sifflets continuèrent et au 3e acte M. Lissagaray voulut parler de son avant-scène ; le public protesta. M. Lissagaray est expulsé après avoir jeté son sifflet sur la scène ; il y a encore eu d'autres expulsions par les gardes municipaux.

Pendant ces incidents, le public a été sympathique à l'œuvre de Sardou.

Paris, 26 janvier. — Les débats de l'affaire Ouvrard continuent. La parole est au réquisitoire du procureur de la République et la réponse de la partie civile qui conclut tous deux à l'application de la loi, l'avocat de l'accusé présente sa défense et conclut à l'acquittement.

Le Mouvement gréviste

Marcq, 26 janvier. — Les ouvriers de la manufacture de tabac se sont mis en grève et ont manifesté.

Ils ont été dispersés par la police. Il y a eu plusieurs blessés.

Explosion

Rome, 26 janvier. — Une explosion s'est produite dans une fabrique de dynamite à Avigliana.

Deux ouvriers ont été grièvement blessés et un soldat légèrement.

Terrible accident

Piazza (Sicile), 26 janvier. — Le mur d'un vieux couvent s'est écroulé écrasant 7 personnes.

LE DÉGEL

Inondations

DANS LE NORD

A Armentières, la crue de la Lys, provoquée par le dégel, n'a pas jusqu'à présent causé de sérieux dégâts entre les écluses de Marcille et d'Houplines.

Les vieux remparts qui bordent cette rivière sont convertis par une eau tumultueuse charriant des glaçons.

A Bois-Grenier, *à la Marcille*, l'eau est arrivée, lundi à midi, à 2 mètres 71 au-dessus de l'étiage.

A l'écluse de Bac-Saint-Maur, elle atteignait 1 m. 48, en amont et 1 m. 60, en aval.

Dans ce dernier endroit ainsi qu'à Sailly, toutes les blanchisseries et les quelques fermes proches de la Lys sont entour-ées par les eaux.

Dans Armentières, les caves des habitations riveraines du vieux lits de la rivière sont envahies par l'inondation.

Les eaux ont débordé dans toutes les nombreuses usines ouvrières donnant sur la *Bécelerie* et composant l'allée des Ourdisseurs, l'allée des Magasins et la cour Dereux.

Les enthousiastes habitants de cette partie de la ville aimé que ceux du sentier de la Lys et du Bas-Rang, ont de l'eau jusqu'à mi-jambes et se voient obligés d'abandonner le rez-de-chaussée de leurs demeures.

Tout fait supposer que cette crue subite de la Lys tend à décroître ; car, contrairement à toutes les prédictions, le thermomètre d'hier marqua des gels fort peu sensible sur celle de la journée du dimanche de 0.06 à peine.

A Armentières, toutes les routes sont couvertes de boue. Dans la campagne, on se trouvent des bas-fonds, tout submergés.

A Aubers-Fournes, l'eau inonde les caves et plusieurs habitants en ont 10 centimètres dans leur cave.

A Marquette, qui est bâtie dans un fond, l'eau a envahi toutes les maisons. Pendant la nuit du 23 au 24, les habitants réclamaient des secours et sonnaient « à l'eau. »

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Des digues dans le canton de Fêtes

Bénifontaine. — Dans cette commune bon nombre de cultivateurs ont à subir des pertes assez sérieuses par suite de l'envahissement de leurs fermes par les eaux.

Les plus atteints sont : MM. Louis Lobbel, Louis Grenet et Alphonse Wattrelot, dont les fermes sont bordées par le canal.

Fulluch. — Faute d'écoulement assez rapide et par suite de la situation basse du village, l'eau a causé aussi quelques ravages dans cette commune. MM. Louis Dubrulle et Jean-Baptiste Wagon, tous deux cultivateurs, estiment à 300 francs les dommages qu'ils ont à supporter.

Liépin. — Les dégâts sont considérables et s'on n'a pas à enregistrer la mort de plusieurs habitants, il faut le dire, c'est avec les plus grandes difficultés qu'ils ont pu échapper aux dangers sérieux qu'ils couraient.

Dans certaines rues, l'eau a dû, à l'aide d'échelles sauver les personnes réfugiées dans les chambres du 1er étage.

Plusieurs maisons sont lézardées et l'on craint surtout que l'une d'elles ne s'écroule ; elle est inhabitée.

M. Carlier, propriétaire de l'épicerie centrale accuse une perte de 15,000 fr. L'eau ayant envahie complètement ses caves et ses magasins. Ensemble, d'après enquête, l'on estime que les pertes dans cette commune atteignent au bas mot trois cents mille francs.

Lens-en-Gohelle. — Pour être moins importants qu'à Liévin, les dégâts constatés dans cette commune n'en sont pas moins très sensibles. Plusieurs cultivateurs ont dû évacuer les bestiaux dans la partie haute du village.

Certains d'entre eux subissent des pertes importantes et plus particulièrement, M. Caron Ardion, dont l'habitation s'est en partie effondrée.

Noyelles-sous-Lens. — Quelques habitations seulement ont eu à souffrir de l'inondation. M. Antoine Jacquart, dont la grange a été envahie par les eaux, évalue les dégâts à 500 francs environ.

Mazingarbe. — Dans cette localité, les pertes sont presque insignifiantes. M. Brasme Florido, agriculteur, a vu sa basse-cour entièrement détruite.

Vendin-le-Vieil. — Ici aussi les dégâts sont peu importants ; cependant un certain nombre de cultivateurs, chez lesquels l'eau a pénétré dans les granges et étables, ont eu à souffrir de l'inondation. Les personnes dont les pertes sont les plus sérieuses sont M. Ernest Breton et la dame veuve Bucquet.

A Bruay. — L'inondation n'a pas ménagé non plus cette commune. Dans nombre de maisons, les habitants ont vu leurs literies submergées. Les jardins, plantés de légumes, un taureau et quelques veaux ont été noyés.

Auteur de Bethune. — Depuis dimanche soir, les eaux baissent rapidement autour de la ville. Au Rehobeth de Cabrière, le Lys est rentrée dans son lit et a repris, à peu de chose près, son niveau habituel.

Les eaux s'écoulent par les syphons au pont des Quatre-Ecluses et ne se déversent plus dans le canal.

Aux environs d'Annezin, les inondations ont presque entièrement disparu. Néanmoins, il y a encore de l'eau derrière le Jardin public.

Au faubourg d'Arras, les maisons sont à peu près dégagées. L'ancien chemin de la gare sera sans doute à sec ce matin. L'île des Brosses est encore entourée d'une large nappe d'eau. Entre la gare et la ville, l'avenue Pédière Degeorge, commence à émerger presque entièrement.

La circulation des piétons n'y est pas encore rétablie ; les intrépides, qui veulent passer quand même, prennent de bons bains de pieds. De Bhaque côté s'étendent de grands lacs où l'eau a baissé de soixante centimètres. L'usine à gaz est hors de l'eau ; mais elle ne fournit encore que peu de lumière aux particuliers. Les becs de gaz dans les rues ne sont pas allumés.

Dans le jardin, de nombreux semoirs ont été distribués par MM. Mancosier, Gourlin, Héreng, Delbarre, membres du bureau de bienfaisance et Delassus, secrétaire de la Mairie.

M. le Préfet du Pas-de-Calais a envoyé 1000 fr. ; la Ville a donné 1000 fr. ; le Conseil de la Grand' Place a versé 500 fr., et la société vélocipédique 100 fr. MM. Mercier, sous-préfet ; Dr Haynaut, maire et député ; Mahieu et Deguines, adjoints au maire, ont visité les quartiers envahis par les eaux.

Les Conseillers municipaux sont également venus en aide à leurs concitoyens. La municipalité de police a montré beaucoup de dévouement et est travaillé à partir de samedi soir au sauvetage des habitants.

Aux environs de Béthune les eaux baissent partout ; les rivières la Clarence, la Laque, la Lannette et la Lawe rentrent peu à peu dans leurs lits.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Elections municipales de Cousolre

Les républicains de Cousolre viennent de remporter un magnifique succès.

Dimanche 25 janvier, les électeurs de Cousolre étaient appelés à élire deux conseillers municipaux en remplacement de M. Broutin, démissionnaire et de M. de St-Ferreol, 2e adjoint, révoqué par le Conseil de préfecture, à la suite de liquidation judiciaire.

Voici comment les voix se sont réparties :

Votants, 415, blancs, 3.

Suffrages du Comité républicain :

M. Wallerand Lendre, président du comité républicain 277 voix.

M. Decamps Désiré, membre du comité républicain 276 voix.

Candidats du maire et de toute la réaction :

M. Camelot Constant 144.

M. Bonnaventure Jules 144.

Majorité en faveur des candidats du comité républicain 133.

Bien que les candidats du maire et de la réaction eussent pris le masque, l'étiquette républicaine, les électeurs ne s'y sont pas trompés ; aucune voix républicaine n'est allée à ces adversaires.

Les républicains de Cousolre ont repris définitivement possession d'eux mêmes ; ils ont reconquis la majorité qu'ils avaient en 1877, c'est-à-dire avant le boulangisme. Ils ont du plus fait preuve d'une discipline admirable. Honneur à eux !

Le titre de président du Comité républicain de l'un des deux élus donne une signification suffisante à l'élection ; de plus les chiffres se passent de commentaires.

On sait que depuis longtemps à Cousolre que le maire et la majorité du Conseil ne possédaient plus la confiance des électeurs. Cette fois la preuve en est poussée.

Pour cette élection, le maire et la majorité du Conseil viennent de recevoir une défaite irrémédiable dont ils ne se relèveront pas

C'est plus qu'un défaite ; c'est un déraisement.

Ils sont définitivement condamnés et n'ont plus l'influence, ni l'autorité nécessaires pour administrer une commune aussi importante, s'impose-t-elle. En tout cas les électeurs l'attendent.

Elections législatives

Le *Journal Officiel* publiera demain un décret convoquant pour le 22 février, à l'effet d'élire un député, les électeurs des circonscriptions suivantes :

3e circonscription d'Avesnes (Nord) ; 1re circonscription de Béthune (Pas-de-Calais) et les autres arrondissements dont les députés ont été élus sénateurs le 5 janvier.

UNE ERREUR JUDICIAIRE

Notre correspondant de Gand nous écrit :

Je vous ai dit que le nommé Henri Van Mensen, condamné à 20 ans de travaux forcés pour vol nocturne, commis à Somergem au mois de mars 1889, et qui paraît être victime d'une erreur judiciaire, par la faute de son frère, est encore toujours en prison.

La mise en liberté sera sans nul doute encore retardée par la remise de l'affaire De Boelpaepe à une prochaine session de la cour d'assises de la Flandre Orientale.

Le défenseur de l'accusé, Me De Groote, ayant demandé que la cour se déclarât incompétente, attendu que de Boelpaepe est directeur de l'usine à gaz, et que la compétence d'affaire devrait être jugée par le Conseil de guerre, la cour a rejeté les conclusions de la défense.

Me de Groote a déposé ensuite d'autres conclusions tendant à ce que l'affaire fut remise à une session prochaine. La cour a prononcé cette remise.

Le défenseur se pourvoit en cassation contre la décision de la cour quant à la compétence pour statuer dans cette affaire. Si de Boelpaepe est renvoyé devant le conseil de guerre, il ne peut être poursuivi que du chef de vol, le fait de désertion venant à tomber de rant celui plus grave du vol.

LES Crimes de Ronchin et d'Ascq

Ainsi que nous l'avons dit, Mlle Sophie Lefèbvre, de Ronchin, a reconnu dimanche les objets que le Parquet de Douai lui avait remis en paiement dans des lieux prostitués à Boulogne, comme étant ceux de sa tante, Mlle Delvoye. Elle a même ajouté, de temps en temps, qu'elle en paraît elle-même et qu'une de ses photographies avait été faite avec les bijoux.

Hier, Mlle Lefebvre est venue montrer au juge instructeur cette photographie et, elle a pu visiter, revenue en entier, comme bien le pénétré dans les granges et étables, ont eu à souffrir de l'inondation. Les personnes dont les pertes sont les plus sérieuses sont M. Ernest Breton et la dame veuve Bucquet.

A Bruay. — L'inondation n'a pas ménagé non plus cette commune. Dans nombre de maisons, les habitants ont vu leurs literies submergées. Les jardins, plantés de légumes, un taureau et quelques veaux ont été noyés.

Auteur de Bethune. — Depuis dimanche soir, les eaux baissent rapidement autour de la ville. Au Rehobeth de Cabrière, le Lys est rentrée dans son lit et a repris, à peu de chose près, son niveau habituel.

Les eaux s'écoulent par les syphons au pont des Quatre-Ecluses et ne se déversent plus dans le canal.

Aux environs d'Annezin, les inondations ont presque entièrement disparu. Néanmoins, il y a encore de l'eau derrière le Jardin public.

Au faubourg d'Arras, les maisons sont à peu près dégagées. L'ancien chemin de la gare sera sans doute à sec ce matin. L'île des Brosses est encore entourée d'une large nappe d'eau. Entre la gare et la ville, l'avenue Pédière Degeorge, commence à émerger presque entièrement.

La circulation des piétons n'y est pas encore rétablie ; les intrépides, qui veulent passer quand même, prennent de bons bains de pieds. De Bhaque côté s'étendent de grands lacs où l'eau a baissé de soixante centimètres. L'usine à gaz est hors de l'eau ; mais elle ne fournit encore que peu de lumière aux particuliers. Les becs de gaz dans les rues ne sont pas allumés.

Dans le jardin, de nombreux semoirs ont été distribués par MM. Mancosier, Gourlin, Héreng, Delbarre, membres du bureau de bienfaisance et Delassus, secrétaire de la Mairie.

M. le Préfet du Pas-de-Calais a envoyé 1000 fr. ; la Ville a donné 1000 fr. ; le Conseil de la Grand' Place a versé 500 fr., et la société vélocipédique 100 fr. MM. Mercier, sous-préfet ; Dr Haynaut, maire et député ; Mahieu et Deguines, adjoints au maire, ont visité les quartiers envahis par les eaux.

Les Conseillers municipaux sont également venus en aide à leurs concitoyens. La municipalité de police a montré beaucoup de dévouement et est travaillé à partir de samedi soir au sauvetage des habitants.

Aux environs de Béthune les eaux baissent partout ; les rivières la Clarence, la Laque, la Lannette et la Lawe rentrent peu à peu dans leurs lits.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Le transport des bestiaux. — A la demande qui en a été faite par plusieurs éleveurs, M. le Préfet a prié M. le Ministre de l'agriculture de rapporter la décision par laquelle est interdite l'entrée en France par chaleur de 1er juillet, des bestiaux venant de la Hollande, alors que l'entrée par mer est autorisée.

M. le Ministre vient de répondre qu'il serait statué sur ce vœu aussitôt après la séance du comité des épizooties, qui se réunit mercredi.

Contribution foncière des propriétés bâties. (Mise en recouvrement des rôles de 1891).

L'administration rappelle à ses notes prochainement en recouvrement les rôles des contributions directes de 1891, dans lesquels l'impôt foncier sur les immeubles bâtis sera, pour la première fois, appliqué d'après les nouvelles règles établies par la loi du 8 août 1890.

A cette occasion, il ne paraît pas inutile de rappeler que cette loi a eu pour objet de faire la répartition de l'impôt foncier entre les différentes propriétés bâties, et que cette répartition a été exécutée d'après un taux ou tarif uniforme fixé par la loi précitée à 0,20 par 100 (2 francs 20 centimes pour 100 francs) du revenu net des maisons et usines.

Ce revenu net a été établi tui-même d'après la valeur locative des immeubles telle qu'elle a été déterminée conformément à l'article de la loi du 8 août 1885, sous déductions d'un quart pour les maisons et d'un tiers pour les usines, en considération des dépérissement et des frais d'entretien et de réparation.

Le chiffre auquel il a été fixé est mentionné dans le cadre de l'avertissement remis à chaque contribuable (ligne affectée aux propriétés bâties).

Le gouvernement des valeurs locatives dépuis la fixation des revenus cadastraux antérieurs n'ayant pas été le même sur toutes les parties du territoire, il en résulte nécessairement que certaines propriétés seront offertes au-dessus, tandis que d'autres le seront au-dessous du chiffre qu'elles payaient jusqu'à ce jour. Pour éviter que la mise en vigueur du nouveau tarif ait pour effet de compromettre la sécurité du service de l'application à tous les immeubles bâtis des règles de la justice et de l'équité, le gouvernement qui fouvernement exagéré le revenu net des propriétés bâties, a accordé aux intéressés, en 1891, un délai exceptionnel de six mois pour réclamer une diminution de ce revenu, et, en 1892, un délai de trois mois pour réclamer une réduction du même genre contre leur impôt de cette dernière année. Ces délais courront du jour de la mise en vigueur du rôle, dont la date est mentionnée en marge de l'avertissement (art. 7 de la loi du 8 août 1890).

L'Exposition de 1892 à Lyon. — Nous avons annoncé que, en vue de la création du Palais Consulaire, le patronage de l'administration municipale de Lyon, en vue d'organiser dans cette ville, pour le mois de mai 1892, une grande Exposition nationale et coloniale. Ce Comité s'est mis à l'œuvre sous rapport et a choisi comme commissaire-général, directeur de l'Exposition, M. Muret, Chevalier de la Légion d'honneur, conseiller municipal de Paris, président de l'Union des chambres syndicales et du Comité des arts industriels de Paris, membre du Comité consultatif des Expositions au ministère du commerce.

Il étoit se pouvait être plus heureux et il a été unanimement accueilli avec la plus grande faveur par le haut commerce et la fabrique lyonnaise.

Aujourd'hui, le comité, sous l'impulsion rapide donnée par M. Muret, vient de mettre au concours, ouvert pour le Vestibule des demandes de renseignements et d'admission.

Il convient d'ajouter que, dans une grande réunion tenue à Lyon au mois dernier, le principe d'une exposition internationale a été voté à l'unanimité.

Le concours des étrangers à l'Exposition de Lyon est donc admis, et déjà des adhésions considérables sont arrivées au Comité des Nations voisines, sans parler de l'appui de toutes les chambres de commerce françaises à l'étranger.

Enfin, le ministère des Colonies a promis d'apporter à l'exposition de Lyon l'appoint de son concours officiel, et tout porte à croire qu'il en sera de même du ministère de l'Instruction publique qui a le succès de l'Exposition de L. on s'affirme de plus en jour.

Les exposants peuvent s'adresser pour tous renseignements au siège du comité, 26, rue de la République à Lyon.

Personnel administratif. — *Contributions indirectes*. — M. Dumont, commis à Issy, est nommé commis principal à Montdidier (Somme).

Chronique locale

ROUBAIX

Une petite fille qui tombe dans le canal. — Dimanche matin, vers dix heures, plusieurs jeunes filles jouaient sur la berge du canal près du Pont Morel, lorsque l'une d'elles, Laure Coulbeaux, âgée de dix ans, glissa et tomba à l'eau.

Un bâtelier, témoin de l'accident, se jeta dans le canal et parvint à la retirer saine et sauve.

Elle a été transportée à son domicile, où un médecin appelé en toute hâte, lui a prodigué des soins.

Accidents. — Hier matin, le sieur Louis Eeckman, tisserand, âgé de 55 ans, demeurant rue Jean-Jaurès, 1 bis, rue de la Fontaine d'Or, a fait une chute rue de la Gare.

Un agent de police, témoin de l'accident, a transporté le blessé à l'hôpital, où on a constaté qu'il avait une contusion à la hanche.

— Dimanche matin, vers huit heures, le sieur Louis Cattelain, demeurant rue d'Alger, sortait de chez lui, quand il fut renversé, lorsqu'il fit un faux pas et tombe, se faisant une entorse au pied droit.

Il a été admis à l'Hôtel-Dieu.

Dimanche soir, chez M. Desmettre, rue du Pile, maisons Dubrulle, le jeune Charles, âgé de 5 ans 1/2, était assis sur une chaise lorsqu'il tomba à la renverse et se fractura la clavicule gauche.

Il a reçu les soins d'un docteur qui a ordonné son tranfert à l'hôpital.

— Hier après-midi, vers deux heures, un charretier de la Compagnie des cabies d'Outrecroy, rue du Moulinaux, est tombé de son tombereau sur le pavé.

Lorsqu'on le releva, on constata qu'il avait une grave blessure à l'arcade sourcilière.

Les ivrognes et les cabarets ouverts après l'heure. — Nous n'en finirons pas, s'il fallait énumérer les noms de tous les ivrognes qui sont chaque jour, le matin de dimanche au violon, et ceux des cabaretiers qui ont été frappés de procès-verbaux pour avoir tenu leur établissement après l'heure de la retraite.

Contentons-nous seulement de donner les principaux faits d'ivrognes :

A la suite d'une discussion, le nommé Louis Vandenbouche, demeurant rue Jean-Baptiste Lebas, était ivre, frappé le sieur Charles Vanderelle, tisserand, demeurant rue d'Alger, et a pris la fuite.

Ce dernier a été conduit à l'hôpital.

Vers 9 h. 1/2 du soir, le nommé Léonard Whoest fils, âgé de 20 ans, demeurant rue Pierre-Le-Grand-Colomb, battait son père et le menaçait d'un couteau qu'il tenait ouvert.

Il fallut l'intervention des agents Delhaut et Vandenberghe pour lui faire cesser ses menaces.

Il a été conduit au dépôt du premier arrondissement.

* * *

A deux heures et demie, quatre individus en complet Mac Cyrcess, entraient à la porte de Pierre-Hubert Pouillon, 1, rue Jean-Jaurès, pour faire fraude.

Heureusement, l'un d'eux, pour être reconnu, c'est un nommé Augustin Vandebochem, demeurant rue Solferino. Espérons qu'il est maintenant entre les mains de la police.

* * *

A la même heure, six individus, tous ivres, entraient à l'estaminet Vivier, rue de la Rondelle, et après avoir pris chacun une consommation, refusèrent de les payer.

Ils ne se contentèrent pas de cela, ils renversèrent deux consommateurs : MM. Dubouchez et Carré, puis prirent la fuite : l'un d'eux a été reconnu, c'est un habitant de la rue du Parc.

M. Vivier a porté plainte.

* * *

Vers deux heures du matin, le nommé Louis Verdonck, âgé de 18 ans, demeurant rue St-Amand, se trouvait, rue rue Nicolas-de-Lyon. Pour se distraire, Verdonck insulta les passants.

L'un d'eux, fut très mécontent de cette façon d'agir, et alla prévenir la police.

Un agent a conduit Verdonck au Dépôt.

* * *

Une discussion assez vive s'est produite dans un estaminet de la rue Pellart.

Le détenteur aurait interpellé d'une façon un peu grossière un consommateur qui avait absorbé plus que de coutume.

Celui-ci, un jeune peintre, nommé N., demeurant rue Bernard-Lemire, s'en fut très vivement colère et a brisé tous les carreaux de la vitrine.

La police l'a conduit au dépôt du troisième arrondissement.

Dans son accès de colère, le jeune homme s'est grièvement coupé la main.

Une gaffe. — Un incident resté sans échos s'est produit dimanche soir dans un café du centre de la ville.

Au cours d'une discussion, un jeune homme, M. G., a reçu une gifle d'un inconnu. Le jeune homme qui qu'il avait interpellé d'un façon peu polie.

Vol d'un chien. — La police a procédé à l'arrestation du nommé Georges Vielgin, demeurant rue de Fives.

Il est inculpé d'avoir volé un chien d'une valeur de 100 fr., au préjudice de Mme Vincent, boulangère, rue de l'Ommelet.

Cercle militaire. — *Conférence*. — La commission du Cercle militaire, composée de MM. les officiers de Roubaix et des environs se réunira une conférence aura lieu mercredi 28 courant à 8 h. 1/2 du soir, au local du Cercle.

Les expulsés. — La police a procédé à l'arrestation des nommés Jules Deve, âgé de 40 ans, demeurant rue du Moulin, et Adrien Devaux, âgé de 45 ans, demeurant rue Saint-Antoine.

Tous deux, sont incapable d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Une arrestation pour vol. — Le nommé Adolphe Dumont, cordonnier, âgé de 45 ans, a été arrêté sous l'inculpation d'un vol de cuir par recel.

ATTENTION !

Le vrai **Congo** toujours porte sur l'étiquette la signature **Victor VASSEUR**, et chaque savonnette la mention : Savon des Princes **Congo**. Dans la presse grande en impression nette.

Ne rien accepter en place du **Congo**.

Savonnerie Victor Vasseur, Paris, Roubaix.

Ce que coûtent les jeux d'argent. — Samedi après-midi, une discussion s'élevait à l'estaminet Lauriaut, rue de la Halle, entre Désiré Leclercq, demeurant rue de l'Epeule et Frédéric Dekeuchel, demeurant rue de la Mackellerie. Plus tard, cette discussion se renouvelait et cette fois, Leclercq souffrait l'indignacite qui déposa une plainte. Un agent rédigea un rapport à la charge de Leclercq.

Le motif de cette discussion : une partie de jeu qui devait être jouée entre eux, pour vingt francs, la partie n'ayant pas eu lieu, Leclercq a qui on avait donné l'argent, refusa de le rendre.

Concours de chiens ratiers. — Le second concours, organisé par le Sterbecq-Club roubaisien ayant son siège chez M. Meplomb, a eu lieu dimanche après-midi, dans la salle du Carrousel, Place du Trichon. Bien que le premier concours ait obtenu un grand succès, celui-ci a encore obtenu davantage.

Voici les résultats :

1re catégorie : Huit chiens.

1er prix, 20 fr., Tipp, à M. Huss, dit le Brouttex, 36 s., 2e, 15 fr., 30, Flaro, à M. Devos, de Roubaix, 27 s.; 3e, 6 fr. 50, partagé entre Dick, à M. Lepers, de Flers et Médor, à M. Maussé, de Roubaix, chacun 30 s.

2e catégorie : Dix-neuf chiens.

1er prix, 25 fr., partagé entre Cognac, à M. Bonte, de Roubaix, et Bismarck, à M. Rémy, de Lille, chacun 14 s.; 2e prix, 15 fr. 90, Miss, à M. Hennesse, de Roubaix, 15 s.

3e catégorie : 6 chiens

1er prix, 15 fr., Balourd, à M. Marc, de Lille, 10 s.

2e prix, 10 fr., Fox, à M. Etienne, de Lille, 15 sec.

3e prix, 5 fr., Turc à M. Jean-Baptiste Vienne, 18 s.

Durant toute l'après-midi, le quartier du Trichon a été très animé : les amateurs se sont retirés enchantés de ces quelques heures passées agréablement.

Union artistique et littéraire. — Voici la liste des lots de la tombola organisée par l'*Union artistique et littéraire* :

1, *Retour de la Chasse à l'ours*, eau forte, de Cormon ; 2, *La musique*, gravure, de Delaplanche ; 3, *Portrait de Mme Nogent-sur-Marne*, gravure ; 4, *Tête d'homme*, eau forte, d'après Rembrandt ; 5, *Les Etats-Généraux*, de Daloz, gravure ; 6, *Le Prince de Nogent-sur-Marne*, gravure ; 7, *L'état major autrichien devant le corps de Marceau*, gravure ; 8, *Didier Kramer*, gravure d'Huberti ; 9, *La Vierge et Sainte Anne*, d'après Léonard de Vinci, gravure.

10, *La Gravité*, gravure, de Paul Dubois ; les dix ots représentant le don de M. le ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts ; 19, *Don* Jean Lepers, don de M. Werts ; 11, *Combat au cœur*, étude, peinture, don de M. Remy Cogghe ; 12, *Emeraude*, peinture, don de M. Jacquet ; 13, *Portrait medaillon*, don de M. Kaplan ; 14, *Tête et Fleurs*, aquarelle, don de M. Lepers ; 15, *Rêverie en pensée de terre*, peinture, don de M. Flouret ; 16, *Le Pêcheur*, peinture, don de M. Duvillier ; 17, *Paysage*, peinture, don de M. Merlet ; 22, *Tête de Mouse*, peinture, don de M. Wathelet ; 23, *Aquarelle*, d'après Lerolle, don de M. Paul Dubouche ; 24, *Sainte Lucie*, peinture, don de M. Delaporte ; 25, *Soleil*, peinture, don de M. Jacquet ; 26, *Aquarelle*, d'après Lerolle, don de M. Paul Dubouche ; 27, *Sainte Lucie*, peinture, don de M. Delaporte ; 28, *Soleil*, peinture, don de M. Jacquet ; 29, *Histoire de Charlemagne*, don de M. Alfred Reboux.

30, Collection du *Figaro Salon*, don de M. Collez, 31, Photographies du *Concher de rapé* (deux épreuves), don de M. Remy Cogghe ; 32, Photographies du *Concher de rapé* (deux épreuves), don de M. Remy Cogghe ; 33, Photographies de *l'Alerte* (trois épreuves) don de M. Remy Cogghe ; 34, Photographies de *l'Alerte* (trois épreuves) don de M. Remy Cogghe ; 35, Photographie, don de M. Jacquet ; 35, Bon pour la décoration d'un (peinture) don de M. Fourrier Delaire ; 35, *Paysage*, peinture, de Jacquet, don de M. Ed. Masure, 36 *Aquarelles* (deux) dons de M. Sfiers ; 37, Collection relliée de dix numéros du *Brunetteur*, don de M. Wathelet.

38, *Bon pour un portrait*, don de M. Paul Marchand ; 39, *Dessin à la plume*, d'après Pille, offert par M. Claudius ; 40, *Le Sifleur*, d'après Pille, offert par M. Marcelli ; 41, *Aquarelle*, don de M. Pocirkan ; 42, *Vue prise à Meudon*, don de M. Paul Marchand ; 43, *Aquarelles* (deux) don de M. Guérin ; 44, *Nature morte*, don de M. Lamour ; 45, *Chansons Hilaires*, don de M. Hornez, etc., etc.

L'ART DANS LA SCIENCE

L'Art s'est uni à la science pour créer les plus jolies couleurs, depuis le pastel le plus à la pâle, — la puissance, la suavité, la fraîcheur et la délicatesse des parfums, — la coquetterie de l'aquarelle, — la fraîcheur des pastels, sont absolument incomparables, et font les délices des gens du monde :

*Sucre de Violette n° 263, Parfum de Thridace, Savon Montespan, n° 192, au lilas blanc, Bouquet de Jeyllerie, n° 535, * au ylang-ylang, Savon des Monarques 231, au jasmin.*

Préparés par la Savonnerie des Nations, PARIS

TOURCOING

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira en séance extraordinaire le Vendredi 30 Janvier, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

Grands travaux déclarés d'utilité publique. — Immeubles à acquérir ; Résultats de l'enquête parcellaire ; Avis du Conseil municipal.

Fourneaux économiques. — Subvention de la ville.

Impression des délibérations du Conseil municipal et des rapports spéciaux. — Cahier des charges d'adjudication.

Service des bâtiments. — Série de prix pour travaux d'entretien ; Cahier des charges.

Service des eaux. — Budget supplémentaire de 1890 ; Réception définitive de la cave du Huchon.

Outillage du nouveau conditionnement ; nouveaux marchés et régularisations diverses ; crédits.

Usine à gaz ; marchés de régularisation pour fournitures de matériaux réfractaires en 1890.

Crédits supplémentaires. — Crédit pour dépenses afférentes à des exercices clos.

Assurance des bâtiments occupés par le service d'incendie.

Réceptions de travaux et fournitures.

Demande d'envoi en congé à titre de soutien de famille.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

Finances : Sommes à passer des non valeurs (M. Desaunayes).

A l'Hôtel de Ville, le 26 janvier 1891.

Le Maire de Tourcoing,
V. HASSEBROUCQ.

Les fourneaux économiques. — Hier a eu lieu à l'Hôtel-Dieu, l'ouverture de l'un des fourneaux économiques dont nous avons annoncé la création.

De onze heures jusqu'à près de deux heures, nombreuses personnes s'y sont restaurées.

Les autres fourneaux seront installés sous peu. Bien des misères se trouveront soulagées par cette œuvre excellente, en faveur de laquelle nous faisons un nouvel appel à la charité si connue de nos concitoyens.

Damné café. — Henri Lampe, 42 ans, tisserand, à Anthoin (Belgique), demeurant à Wattrelos, était allé dimanche dans son pays pour étrenner des siens parents.

Il eût la malencontreuse idée de s'approvisionner de café pour rentrer en France et, trouvé nanti de cette marchandise par les préposés des douanes, à la gare de Tourcoing, à l'arrivée du train de 9 heures 30, dimanche soir, il a été arrêté et remis à la gendarmerie.

Plainte. — M. Charles Houpline, 30 ans, rattacheur, demeurant rue Nationale, à l'estaminet « au Gymnase » s'est plaint à la police d'avoir été l'objet de violences de la part des sieurs Ernest F..., et Adolphe dit R..., demeurant au Brun-Pain.

WATTRELOS

La tentative d'assassinat au Petit-Roubaix. — Nos lecteurs se souviennent de la tentative d'assassinat commise le 24 octobre dernier, au hameau du Petit-Roubaix, par le sieur Libbrecht sur sa belle-sœur.

Cette affaire a eu son dénouement samedi devant la cour d'assises de Douai.

Libbrecht a été condamné à trois ans de prison, 500 francs d'amende et 300 francs de dommages-intérêts envers la victime.

Lecers. — M. Louis Coupier a été du maire par 21 voix sur 22 votants. L'Harmonie informée de cette nomination est venue exécuter la *Marseillaise* sous les fenêtres de la mairie.

LILLE

Les vols. — La gare a été dimanche le théâtre de deux vols à la tire. Vers onze heures du matin, Mlle Elisa Bétrouté, 18 ans, domestique à Fourcoing, se promenait, en attendant l'heure du départ, dans la salle des Pas-Perdus, lorsque tout-à-coup, une bousculade se produisit. Quand ce fut passé, elle s'aperçut qu'on lui avait volé son porte-monnaie contenant huit francs.

Quelques instants après, Mlle Marie Devulder, 27 ans, demeurant rue de Tourmai 73, s'est également aperçue, en descendant du train, que son porte-monnaie contenant onze francs lui avait été soustrait.

— Une enquête est ouverte par M. le commissaire de la arrondissement, concernant le vol, par un inconnu, d'une charrette à bras appartenant à M. Léonard Delhem, rue de Bailleul, 27.

Singulier cas. — Dimanche soir, les époux Dablemont, demeurant à Armentières, se présentaient au poste de police pour obtenir un billet de logement. Au moment où on le leur remettait, la femme déclara qu'elle ne pouvait plus marcher, étant sur le point de mettre au monde un enfant. Elle a été conduite immédiatement en voiture de place à l'hôpital de la Charité.

Arrestations. — La police a arrêté et mis à la disposition de M. le Procureur de la République : Charles-Désiré Delcourt, 41 ans, journalier, demeurant, rue Condorcet, 27, et Isodore Lemaire, 62 ans, journalier, demeurant rue des Etaques, 16, sous prévention de mendicité ; Louis Duvillers, 51 ans, journalier, sous prévention d'être pour récidive à un arrêté d'expulsion ; Camille Verstraete, 24 ans, cordonnier, rue d'Iseghem, 29, accusé, comme auteur du vol de cuir commis chez M. Carrouille, rue de Pas de Weppe, dont nous avons parlé précédemment ; Palmyre Dalle, 20 ans, fille soumise, rue Sans Pavé, 21, pour racollage.

PAR CES GRANDS FROIDS

consommez l'excellent apéritif **BANYULS-TRILLES**, vin tonique, fortifiant et réconfortant, **recommandé par les célébrités médicales.**

DANS TOUS LES CAFÉS

Exiger la marque.

L'Actualité Scientifique

Coloration des photographies au moyen des